

Commissions des affaires étrangères

C.N. 29 mai 1951

C.E. 30 mai 1951

.....

Il faut signaler encore que nous sommes dans la nécessité de lutter contre certaines tentatives qui sont faites depuis quelque temps pour rapprocher l'OECE de l'Union Atlantique. Les Etats-Unis entendent lier désormais l'aide allouée aux pays européens au titre du plan Marshall à l'aide financière qu'ils accordent aux mêmes pays en vue de leur réarmement. Le NATO, c'est-à-dire le comité issu de l'Union Atlantique, a constitué à Paris un comité financier et économique: le Financial and Economic Board (FEB) pour traiter les questions d'économie générale qui sont en rapport avec les problèmes de défense militaire. Chacun des pays membres de l'Union Atlantique est représenté par un membre de sa délégation auprès de l'OECE dans ce nouveau comité, qu'on appelle le Comité des Douze et qui est présidé par un Anglais. Une liaison de fait s'est ainsi instaurée entre les deux organisations. Nous ne pouvons pas l'empêcher, mais nous devons désormais veiller doublement - et nous avons donné des instructions à ce sujet à notre délégation à Paris - à ce que l'indépendance des deux organisations vis-à-vis l'une de l'autre reste sauvegardée, sinon nous devrions envisager notre



sortie de l'OECE. C'est ce que j'ai déclaré à M. Stikker,
son président, lorsque je l'ai vu à Zurich il y a quelques
semaines.]

Le maintien de l'indépendance de l'OECE n'offre
d'ailleurs pas de grandes difficultés. D'autres Gouvernements,
pour d'autres raisons que nous, entendent maintenir cette au-
tonomie. C'est le cas en particulier de la Grande-Bretagne
et de la Suède. C'est également l'opinion de M. Stikker.]
Les Américains eux-mêmes se sont d'ailleurs rendu compte qu'une
liaison trop étroite entre le NATO et l'OECE aurait des consé-
quences fâcheuses pour cette dernière, qui a rendu déjà et peut
rendre encore de grands services dans le domaine économique à
condition de garder son indépendance.

Une tendance s'est aussi manifestée de créer des liens
étroits entre l'OECE et le Conseil de l'Europe. La Suède a mé-
me suggéré l'idée d'une fusion entre les deux organisations.
Mais cette tendance se heurte à de vives oppositions, non seu-
lement de la Suisse, mais encore d'autres pays, comme la Gran-
de-Bretagne. On en restera, semble-t-il, à des relations tech-
niques entre les deux organisations, qui échangent entre elles
de la documentation. L'OECE a constitué un comité spécial pour
examiner le problème de ses relations avec le Conseil de

l'Europe. La Suisse siège dans ce comité, dont les travaux n'ont d'ailleurs pas encore commenté. La plupart des Gouvernements sont du reste assez méfiants à l'égard de l'Assemblée de Strasbourg, à laquelle ils entendent garder son caractère purement consultatif.

Pour le moment, il n'y a pas péril en la demeure. Les tendances que j'ai signalées ne sont pas dangereuses. Si elles le devenaient, nous devrions reconsidérer notre position au sein de l'OECE.

Il convient d'ailleurs de relever et de souligner que toutes ces difficultés ne sont pas la conséquence de notre participation à l'OECE, mais qu'elles seraient probablement plus grandes encore si nous n'étions pas membre de cette organisation. Notre présence à l'OECE a le grand avantage de nous permettre de défendre, sur un pied d'égalité avec les autres pays membres, nos positions, nos conceptions et nos intérêts.